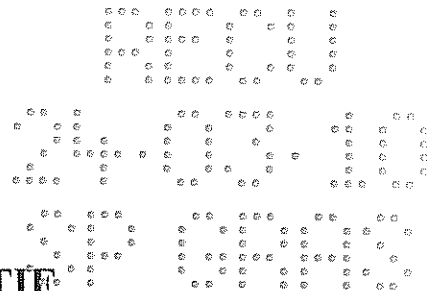




LE BROC

ET/mb



CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1^o mars 2010 – SICTIAM Adhésions 2009 :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 13 ;
- Votants 13 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

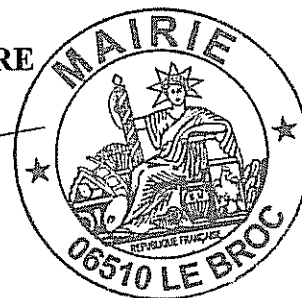
- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Le Broc, le 19 mars 2010

**Le Maire,
Emile TORNATORE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille dix ;
Le 1^{er} Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur
TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FOURNY –
BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL –
ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET – M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur Le Maire, informe Le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 4 décembre 2009, a décidé d'approuver l'adhésion des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L 5211-18.1 :

- Mairie de Coaraze,
- Mairie de Chateaufort,
- Mairie de Trans en Provence,
- Centre de Gestion de la F.P.T. 06,
- Syndicat Mixte de la Colmiane,
- Office de Tourisme de la Colle-sur-Loup,
- Office de Tourisme de Mougins,
- Mairie de Beausoleil,
- Mairie de Roquebrune sur Argens.

Suite à cet exposé, Monsieur Le Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,

Approuve le principe de l'adhésion au SICTIAM des collectivités et établissements suivants :

- Mairie de Coaraze,
- Mairie de Chateaufort,

- Mairie de Trans en Provence,
- Centre de Gestion de la F.P.T. 06,
- Syndicat Mixte de la Colmiane,
- Office de Tourisme de la Colle-sur-Loup,
- Office de Tourisme de Mougins,
- Mairie de Beausoleil,
- Mairie de Roquebrune sur Argens.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 9/03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 9/03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication